

Annonce des dons en argenterie des églises du district de Lassay (Mayenne), qui avait été déposé à l'administration du département de l'Orne avant l'arrivée des brigands et qui sera envoyé au comité de salut public, lors de la séance du 22 nivôse an II (11 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Annonce des dons en argenterie des églises du district de Lassay (Mayenne), qui avait été déposé à l'administration du département de l'Orne avant l'arrivée des brigands et qui sera envoyé au comité de salut public, lors de la séance du 22 nivôse an II (11 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 223-224;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35888_t2_0223_0000_8

Fichier pdf généré le 15/05/2023

dent les biens des émigrés, presque tous sont portés à un prix double de leur estimation. La mesure de leur confiance est telle que les biens qui avaient été portés par les experts de la somme de 182.027 l. se trouvent vendus à 315.285 l.

Tous les rôles de la contribution foncière de 1792 sont en recouvrement et ceux de la contribution mobilière le seront avant huit jours.

Enfin, citoyens, nous sommes dépositaires de plus de deux cents cloches qui attendent la destination du Ministre de la Guerre.

Veillez bien la solliciter incessamment, parce qu'il tarde au désir de nos communes, de voir bientôt employer contre nos ennemis les moyens qu'elles nous ont transmis pour les détruire et aux administrateurs le plaisir de seconder des sentiments aussi énergiques ».

VINIELLET, RONYON, CONCHON, PRUSIE (?),
CHOLLET (?), DURONET.

[Etat de l'argenterie déposée, par municipalité]

Châteaugay	7	2	2
Charbonnières les Vieilles	5	1	4
Mosac	8	4	—
Pontgibaud	11	5	4
Combronde	30	6	—
Ménétrol	6	6	2
Miremont	2	6	6
Effiat	34	—	4
St Bonnet	15	7	—
Pessat Villeneuve	3	6	4
St Angel	6	4	—
Marsac	49	3	5
Giat	11	2	—
Ennezat	65	—	—
Salmondèche	3	6	—
Charité d'Effiat	18	6	—
La Chapelle d'Andelot	3	7	—
Gimeaux	5	3	—
La Tourette	3	5	4
Volvic	29	7	4
Varennes-sur-Morge	5	1	—
Prompsat	4	2	—
Vitrac	7	4	—
Charbonnières-les-Varennes	8	—	4
Davayat	8	5	—
Beauregard-Vendon	4	—	4
Teilhède	7	2	—
Les Martres-sur-Morge	4	3	4
La Celle	4	—	—
St Avit	4	5	—
Condat	5	1	—
St Etienne	3	3	4
Fernoël	5	3	4
Chavaroux	4	—	6
Combraille	6	7	4
St Hilaire	3	4	4
St Genest-les-Monges	6	7	4
St Jacques d'Ambur	4	2	4
Cisterac	6	3	—
Pontaurmur	5	5	4
Laforêt	5	3	—
Loubeyrat	7	5	4
St Georges de Mons	8	6	—
Queuille	3	6	—
Comps	4	—	—
Landogne	7	2	6
Randan	24	4	4
Jussat	4	5	6
Barnazat	4	3	6

Villeneuve-les-Cerfs	3	4	4
Mons	3	4	—
Beaumont	5	6	—
St Priest	3	6	4
St Sylvestre	7	4	—
St Laure	3	1	4
Aubiat	14	6	—
Cellule	4	1	6
St Agoulin	3	1	2
Jozerand	4	3	4
Champ	5	—	—
St Hilaire-Lacroix	4	7	4
Moncel	3	6	2
Bas	5	6	4
St André	5	—	—
St Ours	14	1	4
Châtelguyon	9	1	—
Bromont-Lamothe	4	7	—
St Julien-de-Vensat	3	2	4
St Pierre-Le Chastel	3	3	6
Puy Saint Gulmier	3	6	—
Bussièrès	4	5	—

TOTAL 627 3 4

43

Adresse de la Société populaire de Nevers, qui fait part à la Convention que leur commune, toujours occupée des besoins des soldats de la République, vient de faire passer à Commune-Affranchie cinq gros tonneaux et une feuillette de charpie, linge et compresses pour le service des braves défenseurs de la patrie (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Nevers, 19 niv. II] (3)

« Citoyen Président,

La Cité de Nevers toujours occupée des besoins des soldats de la République vient de faire passer à Commune Affranchie cinq gros tonneaux et une feuillette de charpie, linges et compresses pour le service des braves défenseurs de la patrie. C'est avec satisfaction que la Société te fait part de cet envoi; il convaincra la Convention nationale que les citoyens de Nevers seront toujours disposés à faire toutes sortes de sacrifices, pour les soldats qui versent leur sang, pour maintenir la liberté et l'égalité.

Vive la République, Vive la Convention.

Salut et Fraternité ».

MOREAU (présid.), LASNESAUVIGNE (secrét.),
LÉUNE (secrét.).

44

Le district de Lassay s'empresse, lors de l'invasion des brigands dans le département de la Mayenne, de faire enlever l'argenterie de ses églises, et de la déposer dans le sein de l'administration du département de l'Orne: suivant le procès-verbal de dépôt, cette argenterie se

(1) P.V., XXIX, 174. Mention dans Mon., XIX, 192; M.U., XXXV, 396; J. Lois, n° 471; J. Fr., n° 475.

(2) B^{ia}, 22 niv. (suppl¹).

(3) C 288, pl. 874, p. 23.

porte à 221 marcs 3 onces 6 gros, et doit être adressée au comité de salut public (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Alençon, 3 niv. II. Au cⁿ Castaing, repr. de l'Orne] (3)

« Citoyen Représentant,

Le district de Lassay se voyant menacé de l'invasion des brigands a enlevé l'argenterie de ses églises et l'a déposée à notre département, j'en ai dressé procès-verbal avec deux membres de ce district. Suivant le procès-verbal que je t'adresse, il y a 221 marcs 3 onces 6 gros.

Je t'envoie également la batterie de cuisine de la ci-devant chapelle de Bissêtre (sic), qui consi(s)te en argent, en 3 marcs 3 onces 2 gros, et en outre 13 livres 4 onces et demie en cuivre. Plus 24 livres trois quarts en cuivre provenant de la ci-devant chapelle Nazaret(h) que j'ai pris moi-même chez le ci-devant abbé Sevin.

Je t'envoie l'état du tout que tu recevras par Duverger, officier municipal d'Alençon qui conduit en même temps toute la batterie de cuisine des ci-devant églises d'Alençon.

Salut et Fraternité ».

P.S. Rien de neuf ici, pas même de blé, procure-nous en, si tu le peux.

Mille choses je te prie, à tes collègues Desgro [u] as et Colombelle, Montagnards comme toi ».

F.G. LE MASQUERIER (présid. du départ.).

P.S. Je te recommande le Bienheureux St Frimbault en argent massif qui a tant fait de miracles dans le district de Lassay.

Je te prie de faire déposer tous les objets dans le lieu à ce destiné et m'en accuser réception.

45

Les administrateurs du directoire du district de Colmar adressent à la Convention nationale copie d'une délibération du conseil général de la commune de Sainte-Marie-aux-Mines, contenant l'offrande civique du citoyen Gonand (4), ancien curé de Thannwiller, qui fait don à la patrie de sa pension de retraite de 300 l. qu'il désire être employée aux frais de la guerre (5).

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

[Extrait des délibérations, Ste Marie-aux-Mines, 2 niv. II] (7)

Le Conseil général de la Commune de la dite Ville assemblée, est comparu le citoyen Mathias Gonand ancien curé de Thannwiller, retiré audit Ste Marie, lequel a déclaré que la loi lui ayant accordé une pension viagère et annuelle de 300 l., dont il a joui jusqu'au premier juillet dernier; et la République ayant une guerre très

(1) P.V., 174. Mention dans *Mon.*, XIX, 192; *J. Fr.*, n° 475.

(2) Bⁱⁿ, 22 niv. (suppl^t).

(3) C 288, pl. 874, p. 25.

(4) Et non Gonaud, ancien curé de Thanvillé.

(5) P.V., XXIX, 174. Mention dans *J. Sablier*, n° 1071.

(6) Bⁱⁿ, 23 niv. (suppl^t).

(7) C 288, pl. 874, p. 27. Lettre d'envoi, du 14 niv., signée Bours, Prouila (?), Chayron, Buos (?), Jacquot (ag^t nat^l), Blanchard (secrét.), (p. 28).

dispendieuse à soutenir contre les tyrans coalisés, aux frais de la République, il convient que tout bon citoyen participe en se réduisant au strict nécessaire, il fait remise à la Nation de sa dite pension de 300 l., à compter dudit jour premier juillet dernier, de quoi il a demandé acte, qui lui a été accordé, fait les an, lieu et jour susdits, Conseil général tenant, en présence du secrétaire greffier et a le comparant signé, lecture faite. Signé :

GONAND.

Vu la déclaration ci-dessus, le Conseil général ordonne que copie d'icelle sera incessamment adressée aux commissions révolutionnaires départementales du Haut-Rhin, et du district de Colmar, pour y avoir tel égard que de droit. Fait après avoir ouï le citoyen César membre du dit Conseil, suppléant les fonctions de Procureur de la commune absent. Signé : WEISGERBER (maire), J.N. LAMOUREUX, VALLET, DUSABLE, JOLY, J.-Marie PATRY, CÉSAR (suppl. du procureur de la commune), D. BAEHLER, Isaac GRAND PIERRON, J. Jacob WENGENROTH, Conrad APPENZELLER, Chrétien J. SCHLECHT, Isaac COTTEL, J. Th. KEZU, Rudolphe KLEIN, Joseph Jacob VRUER, Jean-Baptiste BATA, Philippe ARNOLD, Joseph Frédéric PAESCHELIN (notable), et J.C. COLOTIE (secrét. greffier).

[Extrait des délibérations du district de Colmar, 15 niv. II] (1)

Vu le délibéré du Conseil général de la commune de Ste Marie aux Mines, contenant l'offrande civique du citoyen Gonand, ancien curé à Thannwiller qui fait don à la patrie de sa pension de retraite de 300 l., qu'il désire être employé aux frais de la guerre.

Le Directoire arrête qu'il sera fait mention honorable de l'offrande civique du Citoyen Gonand et qu'extrait du Procès-verbal lui sera adressé.

Arrête en outre, que le délibéré de la Commune de Ste-Marie-aux-Mines sera adressé à la Convention nationale, et qu'extrait en sera remis au citoyen Reiset, receveur du district, pour faire la retenue de la dite somme de 300 l., et en effectuer le versement dans la caisse nationale, conformément aux instructions du donataire.

BLANCHARD (secrét.).

46

Le citoyen Munster, habitant de Cognac, département de la Charente, pensionnaire de la République, au traitement de 300 l., fit don, il y a deux ans, du tiers de cette somme pour tout le temps que durerait la guerre: il prie aujourd'hui la Convention d'agréer les deux autres tiers de cette même pension, voulant en faire l'abandon à la République tant qu'elle sera en guerre contre les tyrans (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) C 288, pl. 874, p. 27.

(2) Texte original, s.d., signé Marquet (commissaire du départ^t de la Charente (C 288, pl. 874, p. 26). Reproduit dans P.V., XXIX, 175. Mention dans *J. Sablier*, n° 1071.

(3) Bⁱⁿ, 22 niv. (suppl^t).